

Les éoliennes

Cette fin d'année est l'occasion pour les élus communautaires de la CCPA de voir une nouvelle étape d'un projet initié en 2007 se profiler. Après plus de quatre années d'études (vent, biodiversité, acoustique, paysage, etc), des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter ont été déposées sur la commune de Bréhain-la-Ville en décembre 2012 pour un projet de 7 éoliennes.

Actuellement en instruction auprès des Services de l'Etat, une réponse sur le permis de construire est attendue avant la fin d'année. Une enquête publique sera programmée au titre de la demande d'autorisation d'exploiter courant 2014. Cette enquête publique sera l'occasion pour les habitants du territoire de la Communauté de Communes du Pays Audunois de se prononcer sur ce projet.

L'opération est portée par la SODEGER Haut Lorraine (**SO**ciété de **D**éveloppement **Et** de **G**estion des **E**nergies **R**enouvelables), société d'économie mixte créée en 2011, dans laquelle les collectivités sont majoritaires. En donnant naissance à cette société, les élus communautaires ont souhaité poursuivre quatre objectifs majeurs :

- Il s'agissait tout d'abord d'établir un partenariat privilégié et adapté au contexte local avec l'opérateur sélectionné après appel à projet (la société FUTURES ENERGIES, filiale de GDF SUEZ). La SEM s'est imposée en tant qu'outil permettant de responsabiliser le privé dans une logique publique de développement, un outil de concertation permanente entre l'opérateur et les collectivités qui restent les garants du projet.
- Deuxième objectif : assurer la pérennité et la stabilité sur le long terme de ce partenariat. La SEM a ainsi reçu une mission complète, de l'élaboration des projets jusqu'à la construction et l'exploitation de ces mêmes projets.
- Le troisième objectif est financier. La SEM est un moyen de tirer profit des ressources locales au-delà de la seule perception de la fiscalité. Une politique de dividendes visant à initier de nouveaux projets sur le territoire sera mise en place.
- Enfin, la SEM doit permettre d'impliquer les populations, au-delà des consultations menées dans le cadre de l'enquête publique. Ainsi, une mobilisation de l'épargne locale est envisagée lorsque s'opèrera l'augmentation de capital liée à la construction des éoliennes.

Le montage mis en place fait des émules puisqu'au cours de l'été 2013, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et le Conseil Régional de Lorraine sont entrés au capital de la SODEGER. Par ailleurs, la Caisse des dépôts et Consignations apporte quant à elle son expertise en ingénierie financière et technique dans le montage du projet et aura un rôle de facilitateur pour l'octroi d'un financement du projet.

Enfin, ce premier projet s'inscrit non seulement dans une démarche de développement durable mais également dans un contexte de transition énergétique qui verra les collectivités se réappropriier les questions énergétiques. En effet, la maîtrise des consommations d'énergie comme le développement des énergies

renouvelables requièrent la prise en compte des enjeux territoriaux locaux. La démarche de la CCPA s'inscrit pleinement dans cette optique.

Les premières éoliennes devraient sortir de terre à l'horizon 2015. D'ici là, les élus ne relâchent pas leurs efforts pour poursuivre la démarche initiée en 2007 avec des réflexions sur d'autres projets énergétiques de territoire.